



arnaque et menace de numericable

Par **shona**, le **10/06/2010** à **02:10**

Bonjour,

voila j ai resilier mon contract chez numericable depuis le 29.09.2009 . bien j ai d'abord telephoner pour savoir comment faire , la jeune femme me repond vous devez envoyer une lettre de resiliation avant la fin du mois et payer le mois en cour + 1 mois ce que j'ai fait , la semaine qui suit ont m appel au telephone me disont que je leur doit 1 mois de plus , car ils ont eu ma lettre le debut octobre , je leur et expliquer que le cachet de la poste fesais fois et que ma lettre etait partie le 29 , apres relence de leur par du contienieux et dont il a aprouver mes demarches qui ont etait respecter je ne devais plus rien .. mais voila que depuis cette annee numericable relance a nouveau , ils ont fait passer l'affaire devant soit dison un service de recouvrement INTRIM JUSTITIA DE LYON avec menace de huisier et tribunalet toutes ces lettres je les recois par couriers simple et non recommander , ils me reclame 97€ de un mois + frais de recouvrement et + frais comme quoi ils ont pas pus retirer a la banque vu que nous avons fait opposition .

voila je ne sais que faire de toute ces menaces , pouriez vous me conseiller.

en attende a votre reponse ,

veuillez agree Monsieur, Madame d'avance mes remerciements disdnguer.

shona

Par **georges84**, le **09/10/2010** à **09:27**

bonjour

je connais le meme probleme

pour ce qui est du service de recouvrement n'ayez aucun soucis il faut une decission du tribunal,leurs menaces n'ont but que de recevoir de l'argent

par contre faites de la pub pour numericable a toute fin utilie contactez le service de la

repression des fraudes (ils sont envahis de courrier mais ils tenteront d'entamer une action
cela c'est produit l'année précédente
et surtout numérizable